

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DU 8 DECEMBRE 1993

DECRET N° 93-611 /MFPRA/DGFP/DGCA/SR/C2
portant versement, reclassement et nomina-
tion de Monsieur YOUSSEU ZOLOBATANTOU Didier
Armand Ludovic, Greffier Principal des
cadres de la catégorie B; hiérarchie I
du Service Judiciaire)./-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT./-

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du
statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les condi-
tions d'intégration dans les cadres des catégories B,C,D,E (actuelle-
ment A, B, C, D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/495/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de
la République du Congo ;
(/u le décret n° 62/498/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut
des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers
(SAF) ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière, Ad-
ministratives, reclassements ; notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 73/443 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de
de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la Républi-
que du Congo ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révi-
sions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 85/1068 du 20 Septembre 1985 modifiant l'ar-
ticle 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situa-
tions administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisa-
tion des intérimaires des Ministres ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

(/u 1

.../...

DGB

DGCF

(/u l'arrêté n°467/MTSSJ/DGFP/DGPCE/SAV du 23 Janvier 1989 portant promotion à trois (3) ans au titre de l'année 1987 de certains Greffiers Principaux des cadres de la catégorie B, hiérarchie I du Service Judiciaire en tête ~~EKENI~~ Hilaire ;

(/u l'arrêté n° 1558/MEPOA/DGFP/DGCA/SSC du 4 Août 1992 autorisant certains fonctionnaires et ~~Agents~~ contractuels de l'Etat déclarés définitivement admis au Concours Professionnel à suivre un stage de Formation à l'Ecole Supérieure du Parti SAMORA Mose, Machel (ESPSMM) de Brazzaville en tête MBANI Victor (régularisation) ;

(/u la lettre n° 070/MJRA/SGJAP du 5 Février 1993 du Secrétaire Général à la Justice et à l'Administration Pénitentiaire transmettant le dossier de l'intéressé ;

SECRET :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n° 62/426 du 29 Décembre 1962 du 19 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur YOULLOUZOLOBATANTOU (Didier Armand Ludovic), Greffier Principal de 3° échelon, indice 700 des cadres de la catégorie B hiérarchie I du Service Judiciaire en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (DESSSP) Filière : Sciences et Techniques Administratives, session du 16 Juillet 1992, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques à Brazzaville, est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale), reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 1° échelon, indice 790 Acc = Néant./-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 28 Décembre 1992, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 8 DECEMBRE 1993

Par le Premier Ministre ; Chef
du Gouvernement ;

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO.-

Jean Prosper KOYO

AMPLIATIONS :

- JORC..... 1
- DGFP/DGCA.. 3
- DGFP/DJC... 2
- DGB..... 3
- DGCF..... 2